

États financiers du

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

30 juin 2023 (non audité)

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints ont été préparés par **Venator Capital Management Ltd.** (« VCM »), en tant que gestionnaire du Fonds alternatif fondateurs Venator (le « Fonds ») et approuvés par le conseil d'administration de VCM. Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux normes internationales d'information financière telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IFRS »), y compris la norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, destinés à fournir une certitude raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée, ainsi que de la protection de tous les actifs du Fonds.

Le conseil d'administration de VCM est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et de superviser la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière.

Au nom de VCM, gestionnaire du Fonds



Brandon Osten
Chef de la direction
Le 14 août 2023



Susan Naylor
Cheffe des Finances
Le 14 août 2023

Avis aux porteurs de parts

L'auditeur du Fonds n'a pas examiné le Fonds alternatif fondateurs Venator.

VCM, le gestionnaire du Fonds, nomme un auditeur indépendant pour l'audit des états financiers annuels du Fonds. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières, si les états financiers intermédiaires n'ont pas été examinés par un auditeur, ils doivent être accompagnés d'un avis en faisant état.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

États de la situation financière

Au 30 juin 2023, avec informations comparatives pour le 31 décembre 2022 (non audité)

	30 juin 2023	31 décembre 2022
ACTIFS		
Actifs courants		
Montant à recevoir des courtiers	124 468 \$	822 744 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 369	79 325
Placements détenus, à la juste valeur (au coût – 13 009 918 \$; 12 782 100 \$ en 2022) (note 8)	16 903 491	13 340 330
Souscriptions à recevoir	-	666
Dividendes à recevoir	9 562	17 917
Montant à recevoir au titre des placements vendus	469 459	-
Autres actifs	3 145	568
Intérêts à recevoir	45 208	41 063
	<u>17 561 702</u>	<u>14 302 613</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	106 400	101 736
Montant à payer au titre des rachats (note 12)	340 665	37 688
Placements vendus à découvert, à la juste valeur (produit – 2 939 721 \$; 1 986 470 \$ en 2022) (note 8)	2 914 876	1 962 142
Frais de gestion à payer (note 5)	22 460	20 700
Montant à payer au titre des placements achetés	288 477	481 462
	<u>3 672 878</u>	<u>2 603 728</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>13 888 824 \$</u>	<u>11 698 885 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série :		
Série A1	11 057 554	8 980 825 \$
Série F	1 625 512	1 625 763
Série F1	1 205 758	1 092 297
	<u>13 888 824 \$</u>	<u>11 698 885 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 6) :		
Série A1	1 758 316	1 682 967
Série F	125 320	148 533
Série F1	188 604	202 475
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :		
Série A1	6,29 \$	5,34 \$
Série F	12,97	10,95
Série F1	6,39	5,39

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom de la fiducie :



_____, fiduciaire

Venator Capital Management Ltd.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

États du résultat global

Pour la période close le 30 juin 2023, avec informations comparatives pour 2022 (non audité)

	2023	2022
Revenu		
Intérêts aux fins de distribution	290 138 \$	44 259 \$
Perte réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(838 870)	(5 004 939)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	3 335 954	(4 768 577)
Dividendes	21 470	35 562
Autres revenus	2 578	–
	<u>2 811 270</u>	<u>(9 693 695)</u>
Charges		
Frais de gestion (note 5)	131 776	195 017
Intérêts et frais d'emprunt	318 519	69 875
Commissions et autres coûts liés aux opérations de portefeuille	61 664	98 846
Charges d'exploitation	74 459	55 071
Honoraires d'audit	14 876	5 166
Frais juridiques	7 513	515
Retenues d'impôt	6 399	1 992
	<u>615 206</u>	<u>426 482</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>2 196 064 \$</u>	<u>(10 120 177) \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série (note 11) :		
Série A	– \$	3 \$
Série A1	1 723 144	(7 561 215)
Série F	280 024	(1 896 259)
Série F1	192 896	(662 706)
	<u>2 196 094 \$</u>	<u>(10 120 177) \$</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 11) :		
Série A	– \$	3,00 \$
Série A1	0,95	(3,96)
Série F	2,11	(7,92)
Série F1	0,97	(4,23)

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour la période close le 30 juin 2023, avec informations comparatives pour 2022 (non audité)

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables*	Rachat de parts rachetables*	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
30 juin 2023					
Série A1	8 980 825	814 042	(460 457)	1 723 144	11 057 554
Série F	1 625 763	—	(280 275)	280 024	1 625 512
Série F1	1 092 297	4 446	(83 881)	192 896	1 205 758
	<u>11 698 885 \$</u>	<u>818 488 \$</u>	<u>(824 613) \$</u>	<u>2 196 064 \$</u>	<u>13 888 824 \$</u>

* Le produit total tiré des parts rachetables dans le cadre des transferts entrants et des rachats de parts rachetables dans le cadre des transferts sortants pour l'exercice clos le 30 juin 2023 s'est chiffré à néant et à néant, respectivement.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables**	Rachat de parts rachetables**	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
30 juin 2022					
Série A	19 515 339 \$	- \$	(19 515 342) \$	3 \$	- \$
Série A1	547 203	19 515 342	(2 198 040)	(7 561 215)	10 303 290
Série F	5 461 255	-	(1 155 150)	(1 896 259)	2 409 846
Série F1	819 869	1 293 088	(101 161)	(662 706)	1 349 090
	<u>26 343 666 \$</u>	<u>20 808 430 \$</u>	<u>(22 969 693) \$</u>	<u>(10 120 177) \$</u>	<u>14 062 226 \$</u>

** Le produit total tiré des parts rachetables dans le cadre des transferts entrants et des rachats de parts rachetables dans le cadre des transferts sortants pour l'exercice clos le 30 juin 2022 s'est chiffré à 20 720 681 et à (20 720 681), respectivement.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Tableaux des flux de trésorerie

Pour la période close le 30 juin 2023, avec informations comparatives pour 2022 (non audité)

	2023	2022
Flux de trésorerie liés à ce qui suit :		
Activité d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 196 064 \$	(10 120 177) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments hors trésorerie :		
Perte net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	838 870	5 004 939
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	(3 335 954)	4 768 577
Variation des soldes hors trésorerie :		
Diminution (augmentation) du montant à recevoir des courtiers	698 276	-
Diminution des dividendes à recevoir	8 355	783
(Augmentation) diminution du montant à recevoir au titre des placements vendus	(469 459)	535 526
Augmentation des autres actifs	(2 577)	(2 394)
Augmentation des intérêts à recevoir	(4 145)	(12 575)
Diminution du montant à payer à des courtiers	-	(5 575 801)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	4 664	(42 095)
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	1 760	(19 734)
Diminution de la rémunération au rendement à payer	-	(336 796)
(Diminution) augmentation du montant à payer au titre des placements achetés	(192 985)	275 687
Produit de la vente de placements	49 025 451	60 628 179
Achat de placements	(49 304 343)	(52 744 702)
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>(536 023)</u>	<u>2 359 417</u>
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	819 154	88 499
Montant payé au rachat de parts rachetables	(521 636)	(2 249 012)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	<u>297 518</u>	<u>(2 160 513)</u>
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(238 505)	198 904
Profit (perte) de change sur la trésorerie	165 549	(213 065)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	<u>79 325</u>	<u>59 519</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	<u>6 369 \$</u>	<u>45 358 \$</u>
Renseignements supplémentaires*		
Intérêts payés	293 896 \$	52 985 \$
Intérêts reçus	285 993	31 684
Dividendes payés	40 138	648
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	65 489	35 573

*Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Inventaire du portefeuille Au 30 juin 2023

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
17 600	ADENTRA Inc.	526 626 \$	572 000 \$	4,12
22 500	Hammond Power Solutions Inc.	360 886	1 104 975	7,96
9 700	K-Bro Linen Inc.	298 241	303 804	2,19
43 000	NFI Group Inc.	412 535	491 060	3,54
9 900	Open Text Corp.	465 067	545 490	3,93
24 600	Polaris Renewable Energy Inc.	352 465	350 550	2,52
17 300	Wajax Corp.	407 800	431 462	3,11
		<u>2 823 620</u>	<u>3 799 341</u>	<u>27,37</u>
Bons de souscription canadiens				
212 500	Nanalysis Scientific Corp., 1,70 \$, 25 août 2023	15 300	–	–
Actions américaines				
15 700	Beazer Homes USA Inc.	427 488	587 925	4,23
3 900	Belden Inc.	450 341	493 786	3,56
81 576	Biote Corp.	399 789	729 959	5,26
3 700	BlueLinx Holdings Inc.	357 586	459 305	3,31
4 300	Caesars Entertainment Inc.	288 477	290 117	2,09
4 500	Ebix Inc.	146 421	150 108	1,08
23 600	Forestar Group Inc.	493 219	704 447	5,07
21 600	JELD-WEN Holding Inc.	419 041	501 502	3,61
8 000	KB Home	432 851	547 588	3,94
1 600	Lowes Cos Inc.	442 786	478 015	3,44
8 200	M/I Homes Inc.	471 011	946 390	6,81
3 900	Masonite International Corp.	464 936	528 839	3,81
2 700	Meritage Homes Corp.	407 914	508 472	3,66
1 400	Meta Platforms Inc.	453 681	531 826	3,83
1 200	Microsoft Corp.	498 709	540 927	3,89
3 500	Prefomed Line Products Co.	437 198	723 203	5,21
49 800	Radiant Logistics Inc.	421 949	442 984	3,19
8 000	Skechers U.S.A. Inc.	387 766	557 648	4,02
3 300	Splunk Inc.	458 538	463 423	3,34
12 100	The Lovesac Co.	415 041	431 652	3,11
4 200	Toll Brothers Inc.	376 101	439 593	3,17
12 600	Uber Technologies Inc.	540 384	720 016	5,18
6 600	Wayfair Inc.	383 291	567 955	4,09

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Inventaire du portefeuille (suite) Au 30 juin 2023

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions américaines (suite)				
3 200	Wesco International Inc.	596 480	758 470	5,46
		<u>10 170 998</u>	<u>13 104 150</u>	<u>94,36</u>
	Total des placements détenus	13 009 918	16 903 491	121,73
Nombre d'actions/ de parts	Placements vendus à découvert	découvert	valeur	liquidative
Actions canadiennes				
(27 200)	iShares S&P/TSX Capped Energy Index ETF	(395 079) \$	(394 401) \$	(2,84)
(4 400)	Enghouse Systems Ltd.	<u>(146 811)</u>	<u>(141 636)</u>	<u>(1,02)</u>
		<u>(541 890)</u>	<u>(536 037)</u>	<u>(3,86)</u>
Actions américaines				
(900)	Automatic Data Processing Inc.	(271 928)	(261 842)	(1,89)
(1 700)	Brown-Foreman Corp.	(148 581)	(150 274)	(1,08)
(1 400)	Burlington Stores Inc.	(318 117)	(291 672)	(2,10)
(1 700)	CH Robinson Worldwide Inc.	(204 571)	(212 315)	(1,53)
(5 300)	Foot Locker Inc.	(190 262)	(190 193)	(1,37)
(3 500)	Hormel Foods Corp.	(209 268)	(186 337)	(1,34)
(500)	Illinois Tool Works Inc.	(157 605)	(165 568)	(1,19)
(1 400)	Paychex Inc.	(207 081)	(207 315)	(1,49)
(1 800)	Post Holdings Inc.	(202 231)	(206 457)	(1,49)
(1 000)	RBC Bearings Inc.	(281 970)	(287 865)	(2,07)
(11 100)	Xerox Holdings Corp.	<u>(206 217)</u>	<u>(219 001)</u>	<u>(1,58)</u>
		<u>(2 397 831)</u>	<u>(2 378 839)</u>	<u>(17,13)</u>
	Total des placements vendus à découvert	(2 939 721)	(2 914 876)	(20,99)
	Commissions et autres coûts liés aux opérations de portefeuille	<u>(11 609)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	Placements détenus, montant net	<u>10 058 588 \$</u>	13 988 615	100,74
	Autres actifs, montant net		<u>(99 791)</u>	<u>(0,74)</u>
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		<u>13 888 824 \$</u>	<u>100,00</u>

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers

30 juin 2023 (non audité)

1. Organisation de la fiducie et nature des activités

Le Fonds alternatif fondateurs Venator (auparavant Venator Investment Trust) (la « fiducie ») est une fiducie qui a été créée sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une convention de fiducie datée du 28 juin 2007 et dans sa version modifiée et mise à jour en date du 25 septembre 2009, du 14 février 2012 et du 30 juin 2021. La fiducie a amorcé ses activités le 1^{er} septembre 2007. Venator Capital Management Ltd., société constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario, agit en qualité de gestionnaire et de fiduciaire (le « gestionnaire » ou le « fiduciaire ») de la fiducie. L'adresse du siège social de la fiducie est la suivante : 2, rue Bloor Ouest, bureau 901, Toronto (Ontario) M4W 3E2.

L'objectif de placement de la fiducie consiste à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une sélection de titres fondamentaux en prenant des positions de placement acheteurs et vendeurs sur des actions, des titres de créance et des dérivés et en usant de stratégie dans la négociation.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le fiduciaire a autorisé leur publication le 14 août 2023. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la fiducie.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2023 (non audité)

3. Principales méthodes comptables

Ce qui suit résume les méthodes comptables de la fiducie :

a) Évaluation des placements

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (tels que des instruments dérivés cotés et des titres de négociation) est fondée sur les prix cotés sur les marchés. Conformément aux dispositions du prospectus simplifié de la fiducie, les placements sont évalués en fonction du dernier cours de marché lorsque vient le temps de déterminer la valeur liquidative par part aux fins des souscriptions et des rachats. Aux fins de la présentation de l'information financière, la fiducie utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Lorsque la fiducie détient des dérivés dont les positions en matière de risques de marché se compensent, elle utilise les cours médians du marché comme base d'établissement des justes valeurs pour les positions de risques qui se compensent et applique ce cours acheteur ou vendeur, selon le cas, à la position ouverte nette.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (les dérivés négociés hors cote, par exemple) est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La fiducie recourt à diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions de marché en vigueur à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation utilisées comprennent l'examen de transactions comparables récentes conclues sans lien de dépendance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, l'utilisation de modèles d'évaluation d'options et le recours à d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2023 (non audité)

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Classement

La fiducie classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des dérivés comme étant des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »).

La fiducie classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion de ces actifs financiers conformément à sa stratégie d'investissement établie par écrit. La gestion du portefeuille de placements et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, et le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. La fiducie s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'elle utilise pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions.

Les autres actifs financiers, y compris le montant à recevoir des courtiers, les souscriptions à recevoir, les dividendes à recevoir, le montant à recevoir au titre des placements vendus, les autres actifs et les intérêts à recevoir, sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti et sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Un actif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti seulement si les deux conditions suivantes sont réunies :

- i) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ii) les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le montant à payer au titre des rachats, les frais de gestion à payer, le montant à payer au titre des placements achetés et les créditeurs et charges à payer sont classés comme des passifs financiers et sont comptabilisés au coût amorti. Les passifs financiers sont en général réglés dans les trois mois suivant l'émission. Les autres actifs et passifs financiers, de par leur nature, ont une échéance à court terme et ils sont comptabilisés au coût amorti, lequel avoisine la juste valeur.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2023 (non audité)

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Comptabilisation/décomptabilisation

La fiducie comptabilise les actifs financiers ou les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle elle s'engage à acheter ou à vendre à découvert les instruments. À compter de cette date, la totalité des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs ou des passifs est comptabilisée aux états du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés uniquement lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou lorsque la fiducie transfère à une autre entité l'actif financier ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété. La fiducie décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

d) Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté aux états de la situation financière lorsque la fiducie a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, la fiducie conclut diverses conventions-cadres de compensation ou des accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière, mais qui permettent que les montants connexes soient compensés dans certaines circonstances, notamment en cas de faillite ou de résiliation des contrats.

e) Opérations sur titres et comptabilisation des produits

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction, et les profits et les pertes découlant de ces opérations sont comptabilisés à la date de transaction.

Le profit réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion, ainsi que la variation de la plus-value latente des placements sont établis sur la base du coût moyen.

f) Retenues d'impôt

En règle générale, la fiducie est assujettie à des retenues d'impôt imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt applicables sont présentées comme une charge distincte aux états du résultat global.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2023 (non audité)

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations comptables et qu'elle ait recours à son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la fiducie. Les estimations, qui sont continuellement évaluées, sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements à venir qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série donnée de parts rachetables par le nombre total de parts rachetables de cette même série en circulation à la date de clôture de l'exercice.

i) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à chaque série de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de cette même série en circulation au cours de l'exercice. Se reporter à la note 11 pour le calcul.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2023 (non audité)

3. Principales méthodes comptables (suite)

j) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, en fonction du plus bas niveau de données d'entrée qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées pour évaluer les titres ne sont pas forcément représentatives du risque associé à un placement dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux de données d'entrée suivants :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 : Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

k) Montant à payer à des courtiers

La fiducie a conclu une convention de courtage de premier ordre avec son courtier en ce qui a trait au maintien de son compte à titre de client. Le courtier a la garde des titres de la fiducie.

Le montant à payer à des courtiers correspond à un compte sur marge se composant d'emprunts en espèces qui ont été contractés auprès de courtiers et qui sont garantis par les placements sous-jacents détenus par la fiducie.

l) Commissions et autres coûts liés aux opérations de portefeuille

Les coûts d'opérations, tels que les frais de courtage engagés lors de l'achat et de la vente de titres en portefeuille et les autres coûts liés à l'exécution des ordres qui sont payés à des tiers, notamment les droits de timbre et les frais liés aux bourses, sont comptabilisés en charges aux états du résultat global en fonction de la date de transaction.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2023 (non audité)

3. Principales méthodes comptables (suite)

m) Conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la fiducie est le dollar canadien. La juste valeur des placements étrangers et des autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à 16 h (HNE), soit le taux de clôture, à la date d'évaluation. Les achats et ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères et les produits tirés de ces opérations sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les variations de la plus-value (moins-value) latente des écarts de conversion sont comptabilisées aux états du résultat global à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements. Tous les autres profits ou pertes de change liés aux écarts de conversion sont comptabilisés aux états du résultat global à titre de profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion.

n) Intérêts et frais d'emprunt

Puisqu'elle détient à la fois des positions acheteur et des positions vendeur, la fiducie paie non seulement des intérêts, mais aussi des frais d'emprunt. Bien que le recours à des capitaux d'emprunt puisse améliorer considérablement le rendement sur le capital investi, il peut également exacerber les répercussions défavorables auxquelles est exposé le portefeuille de placements de la fiducie en ayant pour effet d'accroître l'exposition de celle-ci au risque lié au capital et d'augmenter les charges.

o) Imposition de la fiducie

La fiducie constitue une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, elle n'est pas assujettie à l'impôt à l'égard de la partie de son revenu net imposable, y compris les gains en capital réalisés nets, qui est versée ou à verser à ses porteurs de parts à la date de clôture de son année d'imposition. Toutefois, la partie du revenu net et des gains en capital réalisés nets de la fiducie qui n'est pas versée ou à verser aux porteurs de parts est assujettie à l'impôt sur le revenu. La fiducie compte distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant de ses gains en capital nets réalisés de manière à ne pas être assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour une période de 20 ans et portées en diminution de tout bénéficiaire imposable futur. Aux fins de l'impôt, les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en diminution des gains en capital futurs.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2023 (non audité)

3. Principales méthodes comptables (suite)

p) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse et des dépôts bancaires dont la durée initiale à courir jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois.

q) Classement des parts rachetables émises par la fiducie

Les parts rachetables de la fiducie ne satisfont pas aux critères de classement à titre de capitaux propres énoncés dans l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, puisqu'il existe plusieurs séries de parts comportant des droits différents; par conséquent, elles ont été classées dans les passifs financiers.

r) Évaluation des parts

L'actif net lié à une série donnée de parts est déterminé en calculant la valeur de la quote-part revenant à cette même série du total des actifs et des passifs de la fiducie attribuables à l'ensemble des séries de parts diminuée des passifs de la fiducie attribuables uniquement à cette série.

Les charges directement attribuables à une série sont imputées directement à cette série. Le revenu, les profits et pertes réalisés et latents découlant des opérations sur titres et les autres charges sont affectés de manière proportionnelle à chaque série en fonction de la valeur liquidative attribuable à chaque série.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2023 (non audité)

4. Estimations et hypothèses comptables critiques

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle ait recours à son jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses à l'égard de l'avenir. Les paragraphes qui suivent décrivent les estimations et jugements comptables les plus importants faits ou formulés, selon le cas, en dressant les états financiers.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la fiducie, le gestionnaire est tenu de porter des jugements importants afin de déterminer si l'activité de la fiducie consiste ou non à assurer la gestion de son portefeuille de placements et à en apprécier la performance sur la base de la juste valeur et de déterminer que le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants qui ont été portés comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié justifiant la décision de la fiducie de classer ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net.

5. Opérations entre parties liées

a) Frais de gestion

Les frais de gestion, que verse la fiducie au gestionnaire mensuellement, sont calculés quotidiennement en fonction de la valeur liquidative de chaque série. Les frais de gestion annuels relatifs à chaque série sont calculés comme suit : i) 2 % de la valeur liquidative des parts de série A et ii) 1 % de la valeur liquidative des parts de série F, plus les taxes applicables. Les frais de gestion des parts de série I sont négociés et versés directement par l'investisseur.

Le gestionnaire paiera, à l'égard des parts de série A, et à même ses frais de gestion, des frais de service annuels aux courtiers inscrits participants dont les clients détiennent des parts de série A. Ces frais de service sont payables trimestriellement jusqu'à concurrence d'un montant correspondant à 1 % de la valeur liquidative des parts de série A détenues par les clients du courtier en question.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2023 (non audité)

5. Opérations entre parties liées (suite)

a) Frais de gestion (suite)

Pour la période close le 30 juin 2023, les frais de gestion se sont élevés à 131 776 \$ (195 017 \$ en 2022). De ce montant, une tranche de 22 460 \$ était à payer au 30 juin 2023 (20 700 \$ au 31 décembre 2022).

b) Rémunération au rendement

La fiducie verse au gestionnaire une rémunération au rendement à l'égard des parts de série A et des parts de série F en circulation le dernier jour ouvrable de la période. Cette rémunération est calculée en fonction de l'excédent à cette date de la valeur liquidative par part majorée du montant total des distributions déclarées à l'égard de cette part (la « valeur liquidative par part ajustée ») sur le sommet précédent de cette part, plus les taxes applicables. La rémunération au rendement est calculée quotidiennement. Le « sommet » désigne le montant le plus élevé entre le prix d'achat de cette part ou la valeur liquidative par part ajustée après la dernière date à laquelle une rémunération au rendement a été versée. Pour toute période à l'égard de laquelle une rémunération au rendement doit être versée, le gestionnaire recevra 20 % de tout profit en excédent du sommet. L'investisseur dans les parts de série I peut négocier une rémunération au rendement différente.

Pour la période clos le 30 juin 2023, la rémunération au rendement a été de néant (0 \$ en 2022). De ce montant, une tranche de néant était à payer au 30 juin 2023 (0 \$ au 31 décembre 2022).

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2023 (non audité)

5. Opérations entre parties liées (suite)

Les administrateurs et les employés du gestionnaire détiennent 35,53 % (36,20 % 31 décembre 2022) des parts de la fiducie en circulation.

6. Parts rachetables de la fiducie

La fiducie est autorisée à émettre un nombre illimité de parts rachetables d'un nombre illimité de séries, chaque part représentant une participation véritable indivise et égale dans la valeur liquidative de la fiducie.

Chaque part rachetable de chaque série confère au porteur le droit d'exercer un vote et de participer également et proportionnellement à toutes les distributions effectuées par la fiducie. Le gestionnaire peut regrouper les parts rachetables d'une série ou en modifier la désignation.

Les porteurs de parts peuvent demander que leurs parts soient rachetées le dernier jour ouvrable de chaque semaine (la « date de rachat ») à leur valeur liquidative par part à cette date, pourvu que la demande de rachat soit soumise au moins 5 jours ouvrables avant cette date de rachat.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2023 (non audité)

6. Parts rachetables de la fiducie (suite)

	Parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Parts rachetables à la clôture de l'exercice
30 juin 2023				
Série A1	1 682 967	151 099	(75 750)	1 758 316
Série F	148 533	–	(23 213)	125 320
Série F1	202 475	763	(14 634)	188 604
30 juin 2022				
Série A	1 072 165	–	(1 072 165)	–
Série A1	55 850	1 991 829	(277 396)	1 770 283
Série F	274 828	–	(71 814)	203 014
Série F1	83 710	158 786	(11 906)	230 590

Informations à fournir sur le capital

Le capital de la fiducie est constitué des parts rachetables et émises. Les parts rachetables confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir les distributions déclarées, le cas échéant, et de recevoir un paiement proportionnel fondé sur la valeur liquidative par part de la fiducie au moment de leur rachat. En ce qui concerne la souscription ou le rachat de parts rachetables, la fiducie n'applique aucune restriction spécifique et n'a aucune exigence particulière à l'égard du capital. Les variations pertinentes sont présentées aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément aux objectifs et aux stratégies de placement ainsi qu'aux pratiques en matière de gestion du risque décrits à la note 7, la fiducie a l'intention d'investir, dans des placements appropriés, le montant qu'elle reçoit au titre des souscriptions, tout en conservant des liquidités suffisantes pour donner suite aux demandes de rachats, le montant de ces liquidités pouvant être augmenté au moyen d'emprunts à court terme ou de cessions de placements, au besoin.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2023 (non audité)

7. Instruments financiers et gestion du risque

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, la fiducie est exposée au risque de liquidité, à l'autre risque de prix, au risque de crédit, au risque de change et au risque de taux d'intérêt. La valeur des placements qui composent le portefeuille de la fiducie peut fluctuer quotidiennement en raison des variations des taux d'intérêt, de l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché ainsi que des nouvelles publiées par les sociétés concernant des titres spécifiques qui sont compris dans le portefeuille de la fiducie. Le niveau de risque dépend des objectifs de la fiducie en matière de placement et du type de titres dans lesquels elle investit.

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la fiducie soit incapable de régler ou d'honorer ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

L'exposition de la fiducie au risque de liquidité découle des rachats périodiques de parts rachetables contre trésorerie. La fiducie investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être aisément liquidés. De plus, elle conserve habituellement des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour préserver sa liquidité.

La fiducie peut avoir recours à des dérivés pour modérer certaines expositions au risque. Rien ne garantit toutefois qu'il existera un marché pour certains dérivés et il est possible que les bourses de valeurs imposent des limites visant la négociation de dérivés.

Les passifs financiers de la fiducie arrivent à échéance dans trois mois.

b) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix de marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire s'efforce d'atténuer ce risque en assurant une sélection judicieuse et une diversification prudente des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement de la fiducie. Le risque maximum associé aux instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. L'ensemble des positions de la fiducie sur le marché fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par la fiducie sont sensibles au risque de marché découlant des incertitudes quant aux cours futurs de ces instruments.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2023 (non audité)

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

b) Autre risque de prix (suite)

Le tableau suivant présente la concentration de l'actif et du passif de placement de la fiducie au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la fiducie :

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Actions canadiennes	27,37 %	29,49 %
Bons de souscription canadiens	–	–
Actions américaines	94,36 %	84,29 %
Titres à revenu fixe de sociétés américaines	–	–
Options américaines	–	0,26 %
Bons de souscription américains	–	–
Actions canadiennes vendues à découvert	(3,86) %	(8,40) %
Actions américaines vendues à découvert	(17,13) %	(1,32) %

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, les placements en actions détenus par la fiducie sont concentrés dans les secteurs suivants :

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Communications	3,80 %	0,71 %
Consommation discrétionnaire	35,10 %	35,08 %
Biens de consommation de base	(3,90) %	3,23 %
Indicies	(2,80) %	0,00 %
Soins de santé	5,30 %	9,97 %
Produits industriels	42,50 %	26,16 %
Technologie de l'information	13,20 %	11,39 %
Matières	0,00 %	7,67 %
Immobilier	5,10 %	0,00 %
Énergie	0,00 %	5,84 %
Services publics	2,50 %	1,78 %

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2023 (non audité)

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

b) Autre risque de prix (suite)

Au 30 juin 2023, la majorité de l'actif net de la fiducie était investi dans des titres de participation négociés sur des bourses nord-américaines. Par conséquent, si les cours sur les bourses nord-américaines avaient augmenté ou diminué de 10 % à la clôture de l'exercice, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la fiducie aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 1 398 862 \$ (1 137 819 au 31 décembre 2022). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a pris envers la fiducie. Ce risque découle principalement des titres de créance détenus, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (par le biais de la cote de solvabilité du dépositaire) ainsi que du montant à recevoir de courtiers.

Toutes les opérations sur des titres cotés conclues par la fiducie sont réglées au moment de la livraison par l'entremise de courtiers autorisés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison des titres vendus n'a lieu qu'une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est fait lorsque le courtier a reçu les titres. La transaction échouera si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Les placements de la fiducie dans des instruments de créance, y compris des obligations, représentent la principale source d'exposition au risque de crédit. La valeur de marché des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente l'exposition maximale de la fiducie au risque de crédit.

Au 30 juin 2023, la fiducie détenait des placements dans des instruments de créance d'une juste valeur de néant (néant au 31 décembre 2022).

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2023 (non audité)

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Le risque de change découle des instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) qui sont libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle de la fiducie. La fiducie peut conclure des contrats de change à terme de gré à gré pour se couvrir contre le risque de change, afin de réduire son exposition aux devises étrangères ou d'établir une exposition aux devises étrangères.

Au, 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 la fiducie présente les expositions aux monnaies étrangères suivantes (en pourcentage de la valeur liquidative totale) :

Monnaie	Exposition			Incidence découlant d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Non			Non		
	Monétaire	monétaire	Total	Monétaire	monétaire	Total
30 juin 2023						
Dollar américain	(10 016 071) \$	10 725 311 \$	709 240 \$	(500 804) \$	536 266 \$	35 462 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(72,12)	77,22	5,10	(3,61)	3,86	0,25

Monnaie	Exposition			Incidence découlant d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Non			Non		
	Monétaire	monétaire	Total	Monétaire	monétaire	Total
31 décembre 2022						
Dollar américain	(9 846 927) \$	8 911 129 \$	(935 798) \$	(492 346) \$	445 556 \$	(46 790) \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(84,17)	76,17	(8,00)	(4,21)	3,81	(0,40)

Au 30 juin 2023, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la fiducie aurait augmenté ou diminué de 35 462 \$ (46 790 \$ au 31 décembre 2022).

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2023 (non audité)

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

e) Risque de taux d'intérêt

La fiducie s'expose à un risque de taux d'intérêt lorsqu'elle investit dans des instruments financiers portant intérêt, du fait qu'elle s'expose alors au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis dans des titres portant intérêt à des taux du marché à court terme et les instruments à taux fixe détenus sont peu sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt.

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, la fiducie n'est pas assujettie à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

f) Risque géopolitique

Le terrorisme, la guerre, les conflits militaires et les événements géopolitiques connexes (et leurs répercussions) peuvent accroître la volatilité des marchés à court terme et avoir des conséquences néfastes à long terme sur les économies du Canada, des États-Unis et du monde entier et sur les marchés en général. De même, les catastrophes naturelles et environnementales, par exemple les tremblements de terre, les incendies, les inondations, les ouragans, les tsunamis et les phénomènes météorologiques en général, ainsi que les épidémies de maladies et de virus, peuvent perturber considérablement les économies et les marchés à moyen terme et avoir une incidence défavorable sur les entreprises, les secteurs d'activité, les marchés, les devises, les taux d'intérêt et d'inflation, les notations de crédit, l'attitude des investisseurs et d'autres facteurs influant sur la valeur des placements de la fiducie.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2023 (non audité)

8. Évaluation à la juste valeur

Le tableau qui suit présente un sommaire des données d'entrée qui ont été utilisées au 30 juin 2023 pour évaluer les placements comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Titres de capitaux propres	16 903 491 \$	– \$	– \$	16 903 491 \$
	16 903 491	\$	– \$	16 930 491 \$
Passifs				
Titres de capitaux propres	2 914 876 \$	– \$	– \$	2 914 876 \$
	2 914 876 \$	– \$	– \$	2 914 876 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice.

Le tableau qui suit présente sommairement les données d'entrée qui ont été utilisées au 31 décembre 2022 pour évaluer les placements de la fiducie comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Titres de capitaux propres	13 310 491 \$	– \$	– \$	13 310 491 \$
Options	–	29 839	–	29 839
	13 310 491 \$	29 839 \$	– \$	13 340 330 \$
Passifs				
Titres de capitaux propres	1 962 142 \$	– \$	– \$	1 962 142 \$
	1 962 142 \$	– \$	– \$	1 962 142 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2023 (non audité)

9. Charges

Le gestionnaire a le pouvoir d'effectuer des paiements à même la fiducie pour acquitter toute dépense ou toute charge qui, à son avis, est appropriée ou nécessaire pour assurer la bonne conduite des activités de la convention de fiducie, notamment, sans s'y limiter, pour engager tous les coûts liés à la gestion et à l'administration de la fiducie. La fiducie est responsable de payer tout impôt sur le revenu ou toute taxe d'accise exigible, de même que tous les frais de courtage liés aux opérations sur les titres.

10. Impôt sur le résultat

La fiducie constitue une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, elle n'est pas assujettie à l'impôt à l'égard de la partie de son revenu net imposable pour l'année d'imposition qui prend fin en décembre, y compris les gains en capital réalisés nets, qui est versée ou à verser à ses porteurs de parts à la date de clôture de son année d'imposition. Toutefois, la partie du revenu net et des gains en capital réalisés nets de la fiducie qui n'est pas versée ou à verser est assujettie à l'impôt sur le revenu. L'impôt sur le revenu sur les gains en capital réalisés nets qui ne sont pas versés ou à verser peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues dans la législation fiscale, sous forme de rachats. La fiducie compte distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant de ses gains en capital nets réalisés de manière à ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour une période de 20 ans et portées en réduction de tout bénéfice imposable futur. Aux fins de l'impôt, les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment et portées en réduction des gains en capital futurs.

Au cours de l'année d'imposition close le 31 décembre 2022, la fiducie disposait de reports prospectifs de pertes en capital de 10 839 525 \$ et de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital d'un montant de 1 124 359 \$ (454 241 \$ en 2021), pouvant servir aux fins de l'impôt.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers (suite)

30 juin 2023 (non audité)

11. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série

Le tableau qui suit présente le calcul de l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série pour les exercices clos les 30 juin 2023 et 2022 :

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
30 juin 2023			
Série A1	1 723 144 \$	1 816 209	0,95 \$
Série F	280 024	132 689	2,11
Série F1	192 896	199 516	0,97
30 juin 2022			
Série A	3 \$	1	3,00 \$
Série A1	(7 561 215)	1 911 714	(3,96)
Série F	(1 896 259)	239 345	(7,92)
Série F1	(662 706)	156 657	(4,23)

12. Montant à payer au titre des rachats

Les montants à payer au titre des rachats sont constitués de parts rachetées au cours de l'exercice mais non encore payées à la clôture de l'exercice.